



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Commune de Mouy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
21 SEPTEMBRE 2020**

OBJET : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de procéder au versement d'une subvention exceptionnelle à l'association de tir à l'arc de Bury.

L'an deux mil vingt,
le vingt-un septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER, Madame BRETON (arrivée à 19h04), Monsieur HAUTDEBOURG, Madame RIVIÈRE, Madame CORFMAT (arrivée à 19h04), Monsieur TERRIER, Madame SEBIH (arrivée à 19h06), Madame BOUZAKNOUN, Monsieur NÉRIN, Madame LENOIR (arrivée à 19h06), Monsieur CORTÈS, Monsieur KANOUTÉ, Madame LACROIX, Madame BÉRAULT, Monsieur LOUIS, Madame PINOT, Monsieur LAMAAIZI, Madame ROUXEL, Monsieur DERUEM, Madame POULENARD, Monsieur MEUCCI, Monsieur BOURGEOIS et Madame SÉNÉCHAL.

Etaient absents :

Monsieur BRUVIER, absent excusé ayant donné pouvoir à Monsieur HAUTDEBOURG.
Monsieur BARRIER, absent excusé ayant donné pouvoir à Monsieur MAUGER.
Madame MOREL, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur NÉRIN.

Madame CROS, absente excusée.

Madame DELAFONTAINE, absente.

Madame Brigitte BÉRAULT est désignée secrétaire de séance.



Le Conseil,

Considérant l'organisation de l'accueil de loisirs durant le mois de juillet ;

Considérant la nécessité de proposer des activités de découverte enrichissantes pour les enfants inscrits au centre ;

Considérant la proposition de l'association de tir à l'arc de mettre en œuvre des activités pour les enfants, soit 13 séquences, regroupant à chaque fois 8 enfants ;

Considérant la demande de subvention exceptionnelle d'un montant de 500€ adressée par l'association à la Ville de Mouy afin de pallier les frais incombant à cette organisation ;

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

Délibère

Article 1 : Attribue à l'association de tir à l'arc de Bury une subvention exceptionnelle de 500,00 Euros.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Clermont, à Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Mouy pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Nombre de votants : 27

Pour : 0

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Date de convocation : 10/09/2020

Date de l'affichage : 24/09/2020

N° : 80/20

